

L'an deux mille vingt-quatre et le **16 février à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : **13**
Date de la convocation : 12 février 2024

Présents et représentés : 11
Date d'affichage : 12 février 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Montmerle
- Reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel pour la période 2024 -2027

M. le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Autorisation d'accepter un don pour des travaux à l'église

Délibérations :

N° 05 - Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Montmerle

Un enfant de Garnerans porteur de handicap est scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Montmerle sur Saône.
Les frais de scolarité doivent être pris en charge par la commune de résidence.
Le couple étant divorcé les frais seront répartis entre Garnerans et Lurcy.
Pour indication le coût moyen élève en 2022-2023 était de 363 € à l'école de Montmerle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Montmerle.
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.

N° 06 : Reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel pour la période 2024 -2027

L'organisation du temps scolaire sur 4 jours avait été acté par délibération pour la période 2021-2024. Il est proposé de reconduire l'organisation actuelle pour une nouvelle période de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de reconduire l'organisation actuelle du temps scolaire pour une nouvelle période de 3 ans.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

N° 07 : Autorisation d'accepter un don pour des travaux à l'église

Une habitante de Garnerans souhaite financer le changement d'une fenêtre de l'église côté sud, l'installation d'un auvent au-dessus de la porte côté est et la réparation du plancher derrière la porte. Des devis ont été réalisés par l'entreprise LORON.

Les travaux s'élèvent à 8 147,65 € TTC. Le FCTVA étant remboursé à la commune le coût net est de 6 811 €, correspondant au don à recevoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte le don de 6 811 € d'une habitante de Garnerans**
- **Décide d'inscrire ce montant en recette d'investissement au poste 10251 du budget 2024**
- **S'engage à réaliser les travaux décrits ci-dessus**
- **Décide d'inscrire le montant des travaux en dépenses d'investissement au poste 2131**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Rapport des commissions

Social

La prochaine réunion de CCAS est prévue le mercredi 21 février.

Communication

Le bulletin communal a été distribué.

Une note d'information a également été distribuée pour la matinée nettoyage des chemins dimanche 10 mars.

Urbanisme

Le radar pédagogique va être déplacé pour être mis au cœur du village.

Bâtiments communaux

Une réunion de la commission sera organisée prochainement pour préparer les propositions à mettre au budget.

Finances

Renégociation en cours des contrats des photocopieurs. Une réduction des coûts de 60% est attendue.

Un copieur couleur sera installé pour l'école.

Un point budget sera fait avec le secrétaire du Centre de Gestion lundi 6 mars.

Questions / informations diverses

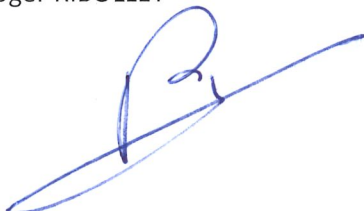
La séance est levée à 22h35.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 15 mars à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Roger RIBOLLET



Le maire,

Dominique VIOT

